

## Compte-rendu du Conseil Municipal du Mardi 10 Mai 2022

**Présents :** Pascale MONAT, Isabelle LUGNE, Christian GEORGES, Louis CANUT, Gérard SAVATIER, Bernard GARDETTE, Patrice PERRET, Sylvie VITRANT

**Absents excusés :** Hubert PONCET, Christine CANUT

**Secrétaire de séance :** Louis CANUT

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance selon l'ordre du jour adressé le 6 mai 2022 par voie électronique.

### **Ordre du jour :**

*Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 8 avril 2022,*

1. Cycle piscine, aide financière,
2. Durée amortissement fonds de concours au SIEL : aménagement jardin partagé,
3. Temps de travail de l'Adjoint technique + contrat de travail,
4. Comptabilité : Passage à la nomenclature M57
5. Travaux supplémentaires de voirie CCPU : convention financières et amortissement fonds de concours
6. Travaux en cours,
7. Association AIRPUR, demande de subvention,
8. Questions diverses

---

### **Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 8 avril 2022**

Il est approuvé à l'unanimité.

Mr PONCET Hubert donne pouvoir à Mr PERRET Patrice.

---

#### **1. Cycle piscine, aide financière :**

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal d'un mail, accompagné d'un courrier, reçu du Sou des Ecoles du RPI de Chausseterre/Champoly/Les Salles concernant le cycle piscine.

Il est rappelé que cet enseignement pédagogique est obligatoire mais qu'aucun financement n'est apporté pour sa réalisation. Depuis l'année dernière, c'est la piscine de Feurs qui accueille les élèves. Le sou des écoles demande donc une aide financière à la commune. Pour ST ROMAIN D'URFÉ, 1 enfant est scolarisé à Chausseterre et est concerné par le cycle piscine. Les communes du RPI ont calculé le tarif de 55€/enfant. Le conseil municipal valide cette participation.

#### **2. Durée amortissement fonds de concours au SIEL : aménagement jardin partagé :**

Suite aux travaux d'enfouissement de l'éclairage public sur le terrain du jardin partagé, il est demandé de donner une durée d'amortissement des fonds de concours. Mme le Maire rappelle la délibération DE\_2021\_04\_10 qui stipulait d'amortir ces fonds de concours sur une année. Après s'être entretenue avec Mme DIAS concernant la durée d'amortissement des 11 755€, Mme le Maire propose d'amortir finalement cette somme sur 5 ans. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

#### **3. Temps de travail de l'Adjoint technique + contrat de travail :**

Mme le Maire rappelle que le nombre d'heures hebdomadaire de l'agent d'entretien est passé au 1<sup>er</sup> octobre 2021 de 2 heures à 4 heures. Cependant, une saisine aurait dû être établie et envoyée au CTI afin d'acter cette décision. De plus, le contrat de cet agent se termine le 11 septembre 2022, il convient de le reconduire mais un point sur les heures effectuées est nécessaire. Cet agent a réalisé 45.50hrs d'heures complémentaires sur 7 mois : d'octobre 2021 à avril 2022. Une saisine va être envoyée au CTI pour passer l'agent à 6 heures hebdomadaires compte tenue du temps passé à la gestion et l'entretien des salles et des chambres de l'hébergement « LES FONTANETTES ».

#### **4. Comptabilité : Passage à la nomenclature M57 :**

Mme le Maire explique qu'il y a lieu de mettre en place en comptabilité, une nouvelle nomenclature : la M57 au lieu de la M14 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. D'après les conseils de Mme DIAS, il faut utiliser la M57 développée pour avoir des comptes plus détaillés. L'Assemblée approuve les conseils de Mme DIAS et décide de mettre en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 la M57 Développée.

#### **5. Travaux supplémentaires de voirie CCPU : convention financières et amortissement fonds de concours :**

Mme le maire présente les travaux de voirie supplémentaires d'un montant de 2 810€. Le Conseil Municipal décide d'amortir les travaux supplémentaires sur une année. Accepté à l'unanimité.

#### **6. Travaux en cours :**

La réception des travaux du jardin partagé se fera dans les prochaines semaines, les travaux ne sont pas tout à fait terminés.

Une expertise gratuite des ponts est proposée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. Elle sera demandée afin de faire le point sur l'état de l'ensemble des ponts de la commune.

#### **7. Association AIRPUR, demande de subvention :**

Mme la Maire présente l'association AIRPUR (Association Intercommunale pour le Rayonnement du Pays d'Urfé). Cette dernière regroupe l'ensemble des communes du Pays d'Urfé afin de promouvoir le territoire. Le but étant d'organiser au moins une fois par an, un projet culturel ou sportif qui touche l'ensemble du territoire. En 2022, elle organisera l'étape du Tour du Pays Roannais qui passera sur l'ensemble des communes de la CCPU le 3 juillet prochain. Elle participera également à la fête médiévale au château d'Urfé en juillet 2022 et en septembre aux festivités du tacot organisé par le SMMM. Elle pourra également organiser dans le futur par exemple : des concerts, des expositions, un match de foot caritatif avec le Variété Club de France.....

Afin d'organiser au mieux cette étape du 3 juillet, le budget estimé est de 15000€ (11000€ pour l'étape elle-même et 4000€ de frais annexe).

Au niveau des recettes, l'association s'engage à financer 50% des dépenses soit 7 500€ (repas, plaquette avec sponsors).

Il reste donc 7500€ à la charge de la CCPU et des villages répartie de la façon suivante :

- CCPU : 2 500€
- Communes : 450€ chacune.

Mme le Maire propose de verser la somme de 450€ à l'association AIRPUR afin de l'aider à boucler son budget et de faire en sorte que cet événement mette en lumière le beau territoire du Pays d'Urfé. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### **8. Questions diverses :**

Les cérémonies du 8 mai 2022 se sont très bien déroulées. Un livret photos sera établi pour garder une trace de cet événement.

**COLLECTICITY :** La commune souhaite lancer une collecte de fonds concernant le projet de la Boulangerie. Mme le Maire et la 1<sup>re</sup> Adjointe ont rencontré Mme DIAS à ce sujet. Cette dernière a pris en charge deux dossiers (dont celui de ST ROMAIN) sur l'ensemble des communes qu'elle gère afin de nous venir en aide dans la globalité du projet.

Cependant, afin de pouvoir délivrer des reçus fiscaux, il faut obtenir une autorisation auprès de la DGFIP qui peut prendre plusieurs mois. Le dossier est en cours.

A ce jour, il y a lieu d'établir des simulations d'emprunt auprès de différentes banques. Mme DIAS suppose qu'il n'y aura besoin que d'un prêt relais éventuellement. Il faut donc consulter 3 banques.

En termes de subventions, on attend les réponses des dossiers demandés : DETR, DSIL...

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h00.

Madame la Maire  
Pascale MONAT



Le secrétaire de séance  
Louis CANUT

